

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat**

le 18 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 DASES 22 : Signature d'un avenant n°3 à la convention passée avec l'Institut CURIE pour l'attribution d'une subvention en faveur de l'équipe de recherche médicale dirigée par Ana-Maria LENNON-Duménil.
Montant : 70.000 euros.

M. Jean-Marie Le Guen, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2511 et suivants ;

Vu la délibération en date du 29/30 septembre 2008 (2008 ASES 116) , notamment son article premier autorisant le Maire de Paris à signer, avec l'Institut CURIE - Section Recherche, une convention de financement de 4 années en vue de soutenir une jeune équipe de chercheurs dans la réalisation d'un programme de travail portant sur " la régulation spatio-temporelle de la présentation des antigènes et de la migration des cellules présentatrices ";

Vu l'article 2 de la même délibération attribuant une première subvention de 96 900 euros à l'Institut CURIE - Section Recherche au titre de l'année 2008 ;

Vu la convention conclue entre les signataires le 26 Novembre 2008, notamment son article 7 prévoyant la passation d'un avenant annuel ;

Vu la délibération du 19-20 Octobre 2009 (DASES 39) ainsi que le 1^{er} avenant annuel signé le 09 décembre 2009 ayant permis à l'Institut CURIE de recevoir la subvention conventionnelle 2009 ;

Vu la délibération du 27-28 Septembre 2010 (DASES 20) ainsi que le 2^{ème} avenant annuel signé le 26 Novembre 2010 ayant permis à l'Institut CURIE de recevoir la subvention conventionnelle 2010 ;

Vu le projet de délibération en date du 28 juin 2011 par lequel M. le Maire de Paris propose de soumettre à l'Institut CURIE, l'avenant conventionnel annuel (N° 3) permettant de confirmer l'octroi de la subvention prévue au titre de 2011 en vue d'achever la recherche entreprise ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Marie LE GUEN, au nom de la 6^è Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 70.000 euros est attribuée pour 2011 à l'INSTITUT CURIE - Section Recherche, 26 rue d'Ulm (5^{ème}), Laboratoire U653 "Immunité et Cancer" Institut Curie / Inserm (Tiers : D02160), afin de permettre à l'équipe d'Ana-Maria LENNON-Duménil, de terminer ses travaux de recherche sur "la régulation spatio-temporelle de la présentation des antigènes et de la migration des cellules présentatrices".

Article 2 : Le Maire de Paris est autorisé à signer l'avenant n° 3 à la convention du 26 Novembre 2008 avec l'Institut CURIE.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 23, nature 6574, ligne VF 55015 du budget de fonctionnement 2011 de la Ville de Paris et des exercices suivants, sous réserve de la décision de financement.